



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 03 mars 2016

Délibération PNMEPMO_BUR_2016_09

Avis simple sur l'organisation d'un marathon d'attelages sur la plage de Berck-sur-Mer

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté interpréfectoral 106 / 2015 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 11 juillet 2013 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, par courrier reçu le 8 février 2016, du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale sur une demande d'avis simple pour un projet d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime de Berck-sur-Mer au profit de l'Association Berck Attelage pour l'organisation d'un marathon d'attelage le 5 mai 2016.

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le bureau du conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Le Parc naturel marin émet l'avis suivant :

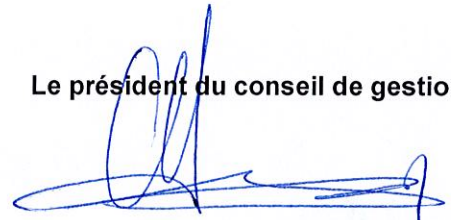
- Avis favorable**
 Avis défavorable

Le Parc naturel marin émet un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- L'étude d'incidences doit être corrigée de manière à intégrer le site Natura 2000 réellement concernés par la manifestation : SIC FR 310 2005 « Baie de Canche et couloir des 3 estuaires ».

Le 04 Mars 2016,

Le président du conseil de gestion



Dominique GODEFROY